



Doc. 14162

10 octobre 2016

La position de la Fédération de Russie concernant les alertes relatives à la Russie postées sur la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes

Réponse à Question écrite¹: Question écrite n° 711 (Doc. 14128)

Comité des Ministres

Le Comité des Ministres a tenu un échange de vues sur la Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes le 14 septembre 2016, sur la base d'un passage en revue par le Secrétaire Général après sa première année de fonctionnement. Le Secrétaire Général a estimé que durant cette période, la Plateforme s'est révélée être un outil prometteur et innovant, présentant des premiers résultats très positifs ainsi que des perspectives encourageantes. Dans le même temps, il a identifié certains domaines à améliorer dans le fonctionnement de la Plateforme. Il s'agit notamment de communications régulières du Secrétaire Général au Comité des Ministres sur des questions thématiques de préoccupation majeure, de donner davantage de visibilité aux positions des Etats membres sur la Plateforme, d'assurer une couverture géographique complète, de différencier les alertes par une évaluation régulière et de mieux rendre compte des progrès réalisés pour chacune des alertes. Bien qu'un soutien large ait été exprimé pour la Plateforme lors du débat, certaines délégations ont fait part de leurs préoccupations sur des aspects de son fonctionnement et parmi elles, la Fédération de Russie a réaffirmé ses réserves. Les améliorations qui seront mises en œuvre par le Secrétaire Général devraient tendre à répondre à ces préoccupations, tout en respectant les paramètres de la décision du Comité des Ministres et le memorandum d'accord avec les organisations partenaires, et renforcer l'utilité de la Plateforme en tant qu'outil de dialogue pour tous les Etats membres.

1. Adoptée lors de la 1267^e réunion des Délégués des Ministres (5 octobre 2016).

